

Procès-verbal du conseil municipal du 23 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de la Cerlangue, sous la présidence de Monsieur DEHON, Maire.

Etaient présents (12) : M. DEHON, Mme CHAPELLE, M. PERROT, Mme SOUABE, M. GUERIN, Mme HAUZAY, M. DUCREUX, Mme LEMONNIER, M. BAZILLE, M. BLONDEL, Mme BRUMENT et M. LAIR.

Absent excusé (1) : M. RATS

Pouvoirs donnés (2) : Mme Aurélie BEAUFILS donne pouvoir à Mme Karine LEMONNIER.

Mme Marie-Lyne BOUQUIGNAUD donne pouvoir à M. Jean-Michel LAIR.

Secrétaire de séance : Mme Patricia BRUMENT

Ordre du jour :

1) Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 30 mars 2026 ;

2) Communications :

- a. Remerciement subvention : AFM TELETHON ;
- b. Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole ;
 - i. Transfert de charges « voirie » 2021-2025 ;

3) FINANCES :

a. Budget Principal : La Cerlangue ;

- i. Approbation du Compte Financier Unique 2025 ;
- ii. Affectation de résultat de fonctionnement 2025 ;
- iii. Tarifs garderie et cantine : 2026/2027 ;
- iv. Tarifs locations des salles au 1^{er} janvier 2027 ;
- v. Occupation des salles pour les activités : 2026/2027 ;
- vi. Tarifs cimetière : 1^{er} mai 2026
- vii. Vote des taux de fiscalité directes locale 2026 ;

viii. Tous en Seine 2026 :

- 1. Demande de subvention au Département 76 ;
- 2. Demande de subvention communale ;

- ix. Subventions aux associations 2026 ;
- x. Budget Primitif 2026 ;

b. Budget annexe : Lotissement des Sports ;

- i. Approbation du Compte Financier Unique 2025 ;
- ii. Affectation de résultat de fonctionnement 2025 ;
- iii. Budget Primitif 2026 ;

4) Parc de la Mairie :

- a. Levée et reconstitution de servitudes : LAMBEY/PERROT et M. Mme HEBERT ;

5) Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole :

- a. FINANCES – ATTRIBUTION DE COMPENSATION – Gestion des déchets – révision libre ;

6) Questions diverses

Procès-verbal du conseil municipal du 23 avril 2026

Ouverture de la séance :

M. Le Maire déclare la séance du conseil municipal du 23 avril 2026 ouverte.

Secrétaire de séance

Mme Patricia BRUMENT, secrétaire de séance.

Absents excusés

M. Michel RATS

Pouvoirs donnés

Mme Aurélie BEAUFILS donne pouvoir à Mme Karine LEMONNIER.

Mme Marie-Lyne BOUQUIGNAUD donne pouvoir à M. Jean-Michel LAIR.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 mars 2026

M. Le Maire demande si tout le monde a bien reçu le PV du 30 mars 2026 ?

Est-ce qu'il y a des remarques sur le procès-verbal ?

Mise à la signature du PV du 30 mars 2026.

Rajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour

Monsieur Le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point supplémentaire. Le point 5B pour désignation de commissaires pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID). Le mail a été reçu en mairie le 22 avril 2026 et dont la date limite de communication des commissaires est fixée au 15 juin 2026.

2. Communication

Remerciements famille GAUTIER

Monsieur le Maire lit la lettre de remerciement de M. Jean-Paul GAUTIER, suite au décès de son épouse.

a. Remerciement subvention : AFM TELETHON

Remerciements pour une subvention de 150 euros.

b. Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole

i. Transfert de charges « voiries » 2021-2025

M. GUERIN : courrier reçu le 17 mars 2026, expliquant que le cumul du transfert de charges sur la période 2021-2025 est de 231 200 € et le montant des investissements réalisé par la CU est de 538 963 euros. Ça veut dire que la Communauté Urbaine prend en charge plus de 300 000 euros de travaux de voirie sur la période 2021-2025. C'est bien que la CU n'est pas changée de bord parce que depuis quelques années, les communes de la CU sont bien avantagées.

M. Le Maire : pour explication, à la mise en place au 01/01/2019 de la Communauté Urbaine, toutes les communes ont été amenés à voter des transferts de charges pour des transferts de compétences. On avait précédemment la voirie à charge hors route départementale. Maintenant la CU, au moins le service voirie fait un point sur les travaux réalisés et le coût des transferts de charges. Comme indiqué par M. GUERIN, sur la période 2021-2025, la commune a versé 231 200 € et il y a eu pour 538 963 euros de travaux réalisés. Transparence qui est agréable à entendre.

A rajouter : en ce moment, avec le renouvellement de la conduite d'eau, ce sont des travaux qui ne coûtent rien à la commune mais ça participe au service public.

Procès-verbal du conseil municipal du 23 avril 2026

La Communauté Urbaine (CU) a pris en charge plus de 300 000 euros de travaux de voirie sur la période 2021-2025. Le coût des transferts de charges de la commune vers la CU s'élève à 231 200 euros pour cette période tandis que les travaux réalisés par la CU sont de 538 000 euros sur la même période.

M. GUERIN : souvent les travaux sont de meilleure qualité, les enrobés sont de meilleure qualité d'avant et les équipes qui travaillent sur la commune souvent sont des personnes dont on peut dialoguer, puis obtenir des petites choses bien utiles pour la commune.

M. Le Maire : pour les échanges et les points ponctuels, on a un représentant à la Communauté Urbaine avec lequel on dialogue assez régulièrement et une prise en compte de certains sujets.

3ai. FINANCES – Budget Principal : La Cerlangue – Approbation du Compte Financier Unique 2025 – N° 2026_18

Monsieur le Maire sort de la salle au moment de la présentation du projet de délibération et du vote du CFU 2025 du budget de la commune.

Monsieur Jean-Paul BLONDEL, doyen d'âge de la séance, donne lecture du projet de délibération de l'approbation du CFU 2025 du budget de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, version en vigueur au 1^{er} janvier 2026 ;

Vu le budget primitif 2025 adopté par délibération n°08/2025 du 1^{er} avril 2025 ;

Vu la décision modificative n°1 adoptée par délibération n° 25-2025 du 24 juin 2025 ;

Vu la décision modificative n°2 adoptée par délibération n° 40-2025 du 16 décembre 2025 ;

Vu la décision modificative n°3 adoptée par délibération n° 42-2025 du 16 décembre 2025 ;

Vu la commission de finances du 14 avril 2026 ;

Considérant :

- Que le comptable ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- La présentation par Monsieur le Maire, ordonnateur, du budget et les décisions modificatives du budget 2025 ainsi que les résultats des sections de fonctionnement et d'investissements ;

- La nomination de M. Jean-Paul BLONDEL, doyen d'âge des conseillers municipaux, en tant que secrétaire de séance pour l'approbation du Compte Financier Unique ;

Il est proposé au conseil municipal :

- **De donner** acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessous :

Procès-verbal du conseil municipal du 23 avril 2026

			Investissement	Fonctionnement
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	231 481,48 €	879 032,69 €
	Recettes réalisées (réelles et d'ordre)	B	154 233,99 €	984 447,98 €
	Restes à réaliser	C	38 050,47 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	322 155,52 €	1 267 011,73 €
	Dépenses réalisées (réelles et d'ordre)	E	119 289,58 €	1 006 607,05 €
	Restes à réaliser	F	9 828,00 €	0,00 €
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	34 944,41 €	-22 159,07 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	126 008,36 €	387 979,04 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G + H	160 952,77 €	365 819,97 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	28 222,47 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	189 175,24 €	365 819,97 €

Les résultats sont repris au budget de l'exercice 2026 :

FONCTIONNEMENT	Résultat de l'exercice fonctionnement (précédé du signe - en cas de déficit)	G	-22 159,07 €
	Résultats antérieurs reportés de fonctionnement (N-1)	H	387 979,04 €
	Résultat à affecter	G + H	365 819,97 €
INVESTISSEMENT	Solde de l'exécution d'investissement (N-1)	G	34 944,41 €
	Résultat antérieur reporté d'investissement (N-1)	H	126 008,36 €
	Solde des restes à réaliser d'investissement	I	28 222,47 €
	Excédent de financement	G + H + I	189 175,24 €
AFFECTATION (compte 1068) Recettes investissement			0,00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) excédent			365 819,97 €

Procès-verbal du conseil municipal du 23 avril 2026

- **De reconnaître** la sincérité des restes à réaliser ;
- **D'approuver** le Compte Financier Unique du budget principal de la commune pour l'année 2025.

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice 2025, Monsieur le Maire étant sorti au moment de la présentation du projet de délibération et du vote, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité avec 13 voix POUR :

- **Donne** acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Approuve** le Compte Financier Unique du budget principal de la commune pour l'année 2025.

Monsieur Jean-Paul BLONDEL propose de délibérer :

Contre :----- 0

Abstention :----- 0

Pour : ----- 13

Annexe 1, Rapport de présentation du Compte Financier Unique (CFU) présenté et commenté lors de la commission de finances du 14 avril 2026.

3a.iii. FINANCES – Budget Principal : La Cerlangue – Affectation de résultat de fonctionnement 2025 – n° 2026_19

Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération de l'affectation de résultat de fonctionnement 2025 sur le BP 2026.

Afin d'assurer la continuité des exercices budgétaires, l'instruction comptable a mis en place un mécanisme d'affectation des résultats au budget de l'année suivante.

Après l'approbation du compte financier unique, trois situations peuvent se présenter pour l'affectation du résultat :

➤ Le résultat cumulé est déficitaire

Dans ce cas, le déficit de la section de fonctionnement est reporté au budget sur la ligne codifiée D 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

➤ Le résultat cumulé est excédentaire, avec un besoin de financement

Selon l'article R 2311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), l'excédent de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement apparaissant à la clôture de l'exercice précédent ; le besoin de financement (article R 2311-11A du CGCT) se compose du résultat de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

Ainsi, l'assemblée délibérante, après avoir procédé à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur, est tenue d'affecter le résultat à la couverture du besoin de financement (compte 1068).

Pour le surplus, l'assemblée délibérante décide de son affectation entre :

- Le maintien en section de fonctionnement, ligne R002 ;
- Une dotation complémentaire en réserve, en section d'investissement (compte 1068).

L'exécution de l'autofinancement s'effectue par l'émission d'un titre de recettes au compte 1068 après le vote du compte financier unique et au vu de la délibération d'affectation du résultat en réserves.

➤ Le résultat cumulé est excédentaire, mais il n'y a pas de besoin de financement

Procès-verbal du conseil municipal du 23 avril 2026

L'excédent est alors automatiquement reporté en section de fonctionnement sur la ligne codifiée R002, sauf volonté contraire de l'assemblée délibérante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget primitif 2025 adopté par délibération n°08/2025 du 1^{er} avril 2025 ;

Vu la décision modificative n°1 adoptée par délibération n° 25-2025 du 24 juin 2025 ;

Vu la décision modificative n°2 adoptée par délibération n° 40-2025 du 16 décembre 2025 ;

Vu la décision modificative n°3 adoptée par délibération n° 42-2025 du 16 décembre 2025 ;

Vu la commission de finances du 14 avril 2026 ;

Considérant :

- L'approbation du compte financier unique de l'exercice 2025 ;
- Les excédents de la section de fonctionnement et de la section d'investissement.

Monsieur le Maire expose que la commune se situe dans la situation n°3.

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'affecter** les résultats de l'exercice 2025 comme suit :
 - Résultat d'exploitation au 31/12/2025 : EXCEDENT365 819,97 €
 - Résultat reporté en fonctionnement (002)365 819,97 €
 - Résultat d'investissement reporté (001) : EXCEDENT189 175,24 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité avec 14 voix POUR :

- **Affecte** les résultats de l'exercice 2025 comme suit :
 - Résultat d'exploitation au 31/12/2025 : EXCEDENT365 819,97 €
 - Résultat reporté en fonctionnement (002)365 819,97 €
 - Résultat d'investissement reporté (001) : EXCEDENT189 175,24 €

Monsieur Le Maire propose de délibérer :

Contre :----- 0

Abstention :----- 0

Pour : ----- 14

Annexe 1, Rapport de présentation du Compte Financier Unique (CFU) présenté et commenté lors de la commission de finances du 14 avril 2026.

3aiii. FINANCES – Tarifs garderie municipale et restauration scolaire : 2026/2027– n° 2026_20

Monsieur le Maire donne la parole à Mme SOUABE.

Mme SOUABE donne lecture du projet de délibération sur les tarifs garderie municipale et restauration scolaire 2026/2027.

M. LAIR : pour le tableau de la garderie municipale, il y a problème sur le coût du ménage et le reste à charge. Non mentionné lors de la commission de finances afin de pouvoir refaire les calculs.

Mme CHAPELLE : Le contrat avec la société de nettoyage est un contrat global avec les superficies des locaux.

M. Le Maire : ces tableaux sont là pour montrer ce que coûtent les choses, sachant une donnée, mais on en a parlé en commission, d'ailleurs pour le public, sachez que tout ça a été précédé d'une commission budget

Procès-verbal du conseil municipal du 23 avril 2026

finance la semaine dernière dont on en a longuement discuté et longuement présenté les choses et que l'idée est d'arriver à savoir quand même un petit peu ce que coûtent les choses, sachant par exemple que le poste de l'énergie, c'est difficile à définir. Quand je dis énergie, c'est les fluides eau, électricité sur lesquels il n'y a pas de comptage individuel.

Le coût de l'énergie pour la commune, aujourd'hui, c'est devenu le premier poste et on a un vrai sujet.

Que ce soit d'ailleurs pour les locaux comme la mairie, même si elle a l'air d'être récente, il faut savoir qu'il n'y a pas d'isolants dans les plafonds. Les écoles ont fait l'objet d'audits énergétiques l'année dernière. Ça c'est un sujet que Bastien est en train de travailler

Pour l'énergie, concernant la cantine, on n'a pas de compteur. On n'est pas capable aujourd'hui de savoir ce que coûte en énergie. On a juste le total à un moment donné mais on n'a pas de comptage individuel.

Par contre, le constat est simple, c'est que les dépenses globales de fonctionnement augmentent. L'idée de ces tableaux et je remercie Aline, parce que même s'il y a une erreur, c'est mineur. Ma volonté c'est qu'on puisse présenter les chiffres le maximum et pas de partir sur une délibération simple où on parle d'une augmentation sans la justifier.

Mme SOUABE : Petite nouveauté, il y a des tarifs majorés pour les réservations qui sont hors délais à J-8. C'est toujours les mêmes, d'ailleurs.

M. Le Maire : tous ces éléments ont été vu en commission finances.

Mme SOUABE : Là aussi, une petite nouveauté, il y a un tarif majoré à partir de 18h30. Il n'y en a pas beaucoup, mais il y a quelques parents parfois qui sont en retard pour chercher les enfants.

M. Le Maire : Ça c'est pareil, on peut en faire une explication, le personnel communal doit attendre régulièrement, le soir, évidemment, pour remettre les petits. Il y a des soucis ponctuels, ça arrive, on les prévient. Puis on a des situations où c'est naturel que le personnel communal attende en dehors de leurs horaires de travail. Non, ce n'est pas normal, donc il faut faire un petit quelque chose.

Mme SOUABE : Pour la cantine, parfois il y a des hors délais, mais il y a des situations parfois qui sont urgente. On n'est pas non plus des machines, il y a des choses qui sont prises en compte. Quand c'est récurrent et toujours la même personne, par négligence, qui oublie d'inscrire l'enfant et que ce sont les secrétaires qui doivent palier. Et nous on s'arrange après avec l'entreprise, parce qu'à moins de huit jours, ce n'est pas évident.

M. LAIR : Je vais préciser, quand même, ma voix contre, c'est par rapport au taux d'augmentation. L'augmentation des lignes électriques où seuls les agriculteurs ont subi des conséquences et l'augmentation de plus de 10 000, 15 000 euros, ça fait 115 ou 120 000 euros de mémoire de fonds qui arrivent sur la commune alors que la commune n'a aucun inconvénient. Ça peut servir aux enfants.

M. BLONDEL : l'antenne SFR, ça aurait pu servir aussi.

M. Le Maire : Effectivement, si on parle de pylônes, on parle aussi d'antenne relais téléphonique.

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs de la garderie municipale n'ont pas augmenté depuis au moins 2021. En 2025, l'offre de goûter a été changé avec de nouvelles propositions comme des fruits, du lait, brioches mais également des crêpes pour la chandeleur, des galettes des rois pour l'épiphanie.

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs de la restauration scolaire restent peu élevés. En raison de l'augmentation du coût des aliments et des frais du service restauration, une augmentation modérée, soit 0.20€, doit être appliquée pour limiter le déficit compensé par la collectivité.

Pour information :

RESTAURATION SCOLAIRE :

	Maternelle (48)	Primaire (69)
CHARGES/jour/élève		

Procès-verbal du conseil municipal du 23 avril 2026

<i>Prix repas facturé par API Restauration</i>	4,41 €	4,53 €
<i>Pain</i>	0,09 €	0,06 €
<i>Coût des agents</i>	2,58 €	2,98 €
<i>Ménage des locaux de cantine</i>	1,00 €	1,00 €
TOTAL DES CHARGES	8,08 €	8,57 €
PRODUITS/jour/élève		
<i>Prix facturé aux familles</i>	3,60 €	3,60 €
Reste à charge de la commune (par élève, par jour)	4,48 €	4,97 €
Reste à charge de la commune (par semaine)	17,92 €	19,89 €
Reste à charge de la commune (par année scolaire)	645,12 €	715,97 €

GARDERIE MUNICIPALE :

	Maternelle (12 M + 18 S)	Primaire (14 M + 16 S)
CHARGES/jour/élève		
<i>Coût des agents</i>	6,38 €	3,56 €
<i>Goûters</i>	0,24 €	0,24 €
<i>Activités proposées au cours de l'année</i>	1,73 €	1,73 €
<i>Ménage des locaux périscolaire</i>	1,02 €	1,02 €
TOTAL DES CHARGES	9,37 €	6,55 €
PRODUITS/jour/élève		
<i>Prix unitaire moyen garderie matin</i>	1,85 €	1,85 €
<i>Prix unitaire moyen garderie soir + goûter</i>	2,85 €	2,85 €
Reste à charge de la commune (par élève, par jour)	4,67 €	1,85 €
Reste à charge de la commune (par semaine)	18,68 €	7,40 €
Reste à charge de la commune (par année scolaire)	672,48 €	266,40 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la commission de finances du 14 avril 2026 ;

Considérant la nécessité de délibérer sur les tarifs de la garderie municipale et de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2026/2027.

Il est proposé au conseil municipal :

- **De fixer** les tarifs de la **restauration scolaire pour l'année scolaire 2026/2027** comme suit :
 - o Elève : ----- 3,80 €
 - o Enseignants et seniors : ----- 6,20 €
 - o Tarif repas majoré pour les réservations non effectuées J-8 : ----- 7,60 €

- **De fixer** les tarifs de la **garderie municipale pour l'année scolaire 2026/2027** comme suit :

Procès-verbal du conseil municipal du 23 avril 2026

Accueil permanent (jours ou semaines fixes)		
	1^{er} enfant	A partir du 2^{ème} enfant
Matin	2,30 €	1,80 €
Soir*	3,40 €* [*]	2,90 €* [*]
Tarif appliqué en cas de retard répétitif au-delà de 18h30	4,60 €* [*]	3,60 €* [*]

* Goûter (1,10 €) est inclus dans le tarif

Accueil occasionnel (jours ou semaines non prédéfini à l'avance)		
	1^{er} enfant	A partir du 2^{ème} enfant
Matin	2,75 €	2,20 €
Soir*	3,85 €* [*]	3,30 €* [*]
Tarif appliqué en cas de retard répétitif au-delà de 18h30	5,50 €* [*]	4,40 €* [*]

* Goûter (1,10 €) est inclus dans le tarif

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité avec 12 voix POUR, 2 voix¹ CONTRE et 0 voix ABSTENTION :

- **Fixe** les tarifs de la **restauration scolaire pour l'année scolaire 2026/2027** comme suit :
 - o Elève : ----- 3,80 €
 - o Enseignants et seniors : ----- 6,20 €
 - o Tarif repas majoré pour les réservations non effectuées J-8 : ----- 7,60 €
- **Fixe** les tarifs de la **garderie municipale pour l'année scolaire 2026/2027** comme suit :

Accueil permanent (jours ou semaines fixes)		
	1^{er} enfant	A partir du 2^{ème} enfant
Matin	2,30 €	1,80 €
Soir*	3,40 €* [*]	2,90 €* [*]
Tarif appliqué en cas de retard répétitif au-delà de 18h30	4,60 €* [*]	3,60 €* [*]

* Goûter (1,10 €) est inclus dans le tarif

Accueil occasionnel (jours ou semaines non prédéfini à l'avance)		
	1^{er} enfant	A partir du 2^{ème} enfant

Procès-verbal du conseil municipal du 23 avril 2026

Matin	2,75 €	2,20 €
Soir*	3,85 €*	3,30 €*
Tarif appliqué en cas de retard répétitif au-delà de 18h30	5,50 €*	4,40 €*

* Goûter (1,10 €) est inclus dans le tarif

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Monsieur Le Maire propose de délibérer :

Contre : ----- 2¹

Abstention : ----- 0

Pour : ----- 12

Annexe 2, Tome 1 – Tarifs communaux présentés et commentés lors de la commission de finances du 14 avril 2026.

Précisions apportées dans ce PV

Dans le tableau des charges et produits pour la garderie municipale, à la ligne « ménage des locaux périscolaire », le montant de 30,53 € figurant pour les maternelles et primaires représente le montant par jour et non pas par jour et par élève.

↳ Rectification apportée : le ménage par jour, par élève s'élève à 1€ pour les maternelles et 1€ pour les primaires.

Par conséquent, le reste à charge de la commune par élève et par jour passe de 34,18 € à 4,48 €, par élève et par semaine de 136,71 € à 17,92 € et pour le reste à charge par année scolaire de 4 921,73 € à 645,12 € pour les maternelles.

Pour les primaires, le reste à charge de la commune par élève et par jour passe de 31,36 € à 4,97 €, par semaine de 125,43 € à 19,89 € et pour l'année scolaire de 4 515,50 € à 715,97 €.

3aiv. FINANCES – Tarifs location des salles au 1^{er} janvier 2027– n° 2026_21

Monsieur le Maire donne la parole à Mme CHAPELLE.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune propose à la location la salle polyvalente pour les cerlanguais et cerlanguaises uniquement et la grande salle des marronniers.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la commission de finances du 14 avril 2026 ;

Considérant la nécessité de délibérer sur les tarifs de location des salles.

Il est proposé au conseil municipal :

- **De fixer** les tarifs de location des salles à compter du 1^{er} janvier 2027 comme suit :

Salle polyvalente :

- Vin d'honneur ----- 300 €
- Location week-end (administrés) ----- 550 €
- Location week-end (associations : 1^{ère} location de l'année civile) ----- Gratuite

Procès-verbal du conseil municipal du 23 avril 2026

- Location week-end (associations : à partir de la 2^{ème} location de l'année civile) ----- 275 €
- Caution (locaux) ----- 700€
- Caution (Mobilier) ----- 200 €
- Caution (état de propreté) ----- 200 €

Grande salle des marronniers (capacité ~ 30 personnes)

- Vin d'honneur ----- 200 €
- Location ----- 300 €

- **De fixer** les conditions de remboursement ou de versement en cas de désistement ou annulation de salles par les **administrés** :

➤ **Si le désistement ou l'annulation a lieu :**

- **30 jours avant la location**
 - **Montant de l'acompte remboursé à l'administré :**----- 0,00 €
- **45 jours avant la location :**
 - **Montant de l'acompte remboursé à l'administré (50 %) :** ----- 82,50 €
- **60 jours avant la location :**
 - **Montant de l'acompte remboursé à l'administré (100 %) :** ----- 165,00 €

- **De fixer** les conditions de remboursement ou de versement en cas de désistement ou annulation de salles par les **associations** :

➤ **Si le désistement ou l'annulation a lieu pour la 1^{ère} LOCATION GRATUITE :**

- **30 jours avant la location**
 - **Montant de la location que l'association devra versée à la commune :** ----- 275,00€
- **45 jours avant la location**
 - **Montant de la location que l'association devra versée à la commune :** ----- 137,50€
- **60 jours avant la location**
 - **Montant de la location que l'association devra versée à la commune :** ----- 0,00€

➤ **Si le désistement ou l'annulation a lieu à partir de la 2^{ème} LOCATION PAYANTE :**

- **30 jours avant la location**
 - **Montant de la location qui sera remboursé à l'association :**----- 0,00€
- **45 jours avant la location**
 - **Montant de la location qui sera remboursé à l'association :**----- 137,50€
- **60 jours avant la location**
 - **Montant de la location qui sera remboursé à l'association :**----- 275,00€

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité avec 14 voix POUR :

- **Fixe** les tarifs de location des salles à compter du 1^{er} janvier 2027 comme suit :

Procès-verbal du conseil municipal du 23 avril 2026

Salle polyvalente :

- Vin d'honneur ----- 300 €
- Location week-end (administrés) ----- 550 €
- Location week-end (associations : 1^{ère} location de l'année civile) ----- Gratuite
- Location week-end (associations : à partir de la 2^{ème} location de l'année civile) ----- 275 €
- Cauton (locaux) ----- 700€
- Cauton (Mobilier) ----- 200 €
- Cauton (état de propreté) ----- 200 €

Grande salle des marronniers (capacité ~ 30 personnes)

- Vin d'honneur ----- 200 €
- Location ----- 300 €

- **Fixe** les conditions de remboursement ou de versement en cas de désistement ou annulation de salles par les **administrés** :

➤ Si le désistement ou l'annulation a lieu :

○ **30 jours avant la location**

- **Montant de l'acompte remboursé à l'administré :**----- 0,00 €

○ **45 jours avant la location :**

- **Montant de l'acompte remboursé à l'administré (50 %) :** ----- 82,50 €

○ **60 jours avant la location :**

- **Montant de l'acompte remboursé à l'administré (100 %) :** ----- 165,00 €

- **Fixe** les conditions de remboursement ou de versement en cas de désistement ou annulation de salles par les **associations** :

➤ Si le désistement ou l'annulation a lieu pour la 1^{ère} LOCATION GRATUITE :

○ **30 jours avant la location**

- **Montant de la location que l'association devra versée à la commune :** ----- 275,00€

○ **45 jours avant la location**

- **Montant de la location que l'association devra versée à la commune :** ----- 137,50€

○ **60 jours avant la location**

- **Montant de la location que l'association devra versée à la commune :** ----- 0,00€

➤ Si le désistement ou l'annulation a lieu à partir de la 2^{ème} LOCATION PAYANTE :

○ **30 jours avant la location**

- **Montant de la location qui sera remboursé à l'association :**----- 0,00€

○ **45 jours avant la location**

- **Montant de la location qui sera remboursé à l'association :**----- 137,50€

○ **60 jours avant la location**

- **Montant de la location qui sera remboursé à l'association :**----- 275,00€

Procès-verbal du conseil municipal du 23 avril 2026

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Monsieur Le Maire propose de délibérer :

Contre :----- 0

Abstention :----- 0

Pour : ----- 14

Annexe 2, Tome 1 – Tarifs communaux présentés et commentés lors de la commission de finances du 14 avril 2026.

3av. FINANCES – Occupation des salles pour les activités : 2026/2027 – n° 2026_22

Monsieur le Maire donne la parole à Mme CHAPELLE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la commission de finances du 14 avril 2026 ;

Considérant la nécessité de délibérer sur les tarifs d'occupation des salles pour des activités

Il est proposé au conseil municipal :

- **De fixer** les tarifs suivants **pour l'année scolaire 2026/2027** comme suit :
 - **K'Evènements** : salle de sports/salle polyvalente/gde salle des marronniers ----- 600 €
 - **AikiRyu La Cerlangue** : salle de sports ----- 200 €
 - **Club S Mabire** : salle de sports ----- 600 €
 - **ASHB Karaté** : salle de sports ----- 140 €
- **D'accepter** le renouvellement des occupations ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer les conventions d'occupation ;
- **De dire** qu'un titre de recette sera émis auprès des différentes associations citées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité avec 14 voix POUR :

- **Fixe** les tarifs suivants **pour l'année scolaire 2026/2027** comme suit :
 - **K'Evènements** : salle de sports/salle polyvalente/gde salle des marronniers ----- 600 €
 - **AikiRyu La Cerlangue** : salle de sports ----- 200 €
 - **Club S Mabire** : salle de sports ----- 600 €
 - **ASHB Karaté** : salle de sports ----- 140 €
- **Accepte** le renouvellement des occupations ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les conventions d'occupation ;
- **Dit** qu'un titre de recette sera émis auprès des différentes associations citées ci-dessus.

Monsieur Le Maire propose de délibérer :

Contre :----- 0

Abstention :----- 0

Pour : ----- 14

Procès-verbal du conseil municipal du 23 avril 2026

Annexe 2, Tome 1 – Tarifs communaux présentée et commentée lors de la commission de finances du 14 avril 2026.

3avi. FINANCES – Tarifs cimetière à compter du 1^{er} mai 2026 – n° 2026_23

Monsieur le Maire donne la parole à M. PERROT.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'aménagement des allées va se poursuivre comme en 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la commission de finances du 14 avril 2026 ;

Considérant la nécessité de délibérer sur les tarifs cimetière.

Il est proposé au conseil municipal :

- **De fixer** les tarifs suivants à compter du 1^{er} mai 2026 comme suit :

Concession - cimetière

- 30 ans 150 €
- 50 ans (obligation de caveau) 250 €
- Ajout d'urne dans une concession 100 €

Concession - columbarium

	1 ^{ère} urne	2 ^{ème} urne
15 ans	500 €	250 €
30 ans	600 €	300 €
Plaque	150 €	

Jardin du souvenir

- Plaque 75 €

Cavurne

- 30 ans 150 €
- 50 ans 250 €

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité avec 11 voix POUR, 2 voix CONTRE et 1 voix ABSTENTION :

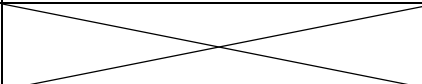
- **Fixe** les tarifs suivants à compter du 1^{er} mai 2026 comme suit :

Procès-verbal du conseil municipal du 23 avril 2026

Concession - cimetière

- 30 ans ----- 150 €
- 50 ans (obligation de caveau) ----- 250 €
- Ajout d'urne dans une concession ----- 100 €

Concession - columbarium

	1 ^{ère} urne	2 ^{ème} urne
15 ans	500 €	250 €
30 ans	600 €	300 €
Plaque	150 €	

Jardin du souvenir

- Plaque ----- 75 €

Cavurne

- 30 ans ----- 150 €
- 50 ans ----- 250 €

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Monsieur Le Maire propose de délibérer :

Contre :----- 2

Abstention :----- 1

Pour : ----- 11

Annexe 2, Tome 1 – Tarifs communaux présentées et commentées lors de la commission de finances du 14 avril 2026.

Mme BRUMENT : c'est juste un point sur lequel je ne suis pas d'accord. Je l'ai dit en commission. C'est de remettre 100 euros pour insérer une urne dans un caveau qu'on paye déjà.

3avii. FINANCES – Vote des taux de la fiscalité directe locale – fixation des taux d'imposition pour l'année 2026 – n° 2026_24

Monsieur le Maire informe les membres que le Préfet a transmis aux communes une note sur le recensement des états 1259 pour l'exercice 2026.

Les points à retenir de cette note sont les suivants :

- Date limite de vote des taux de fiscalité directe locale fixée au 30 avril 2026 ;
- Transmission de la délibération sans l'état 1259 au contrôle de légalité par voie dématérialisée via @ctes ;

Procès-verbal du conseil municipal du 23 avril 2026

- Dans un second temps, transmission de la délibération et de l'état 1259 sur la plateforme « démarche numérique » ;
- Dans la rédaction de la délibération, ne plus indiquer le taux transféré de TFPB du département qui a eu lieu en 2021.

En conséquence, Monsieur le Maire propose les taux similaires à l'année 2025, donc comme suit :

- Taxe d'habitation pour les résidences secondaires : ----- 6,00%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties, taux communal ----- 38,36%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties, taux communal : ----- 32,53%

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts ;

Vu la commission de finances du 14 avril 2026 ;

Il est proposé au conseil municipal :

- **De fixer** les taux communaux pour l'année 2026, similaire à l'année 2025, donc comme suit :
 - **Taxe d'habitation pour les résidences secondaires :** ----- 6,00%
 - **Taxe foncière sur les propriétés bâties, taux communal :**----- 38,36 %
 - **Taxe foncière sur les propriétés non bâties, taux communal :** ----- 32,53 %
- **De notifier** cette décision aux services préfectoraux ;
- **De transmettre** l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité avec 14 voix POUR :

- **Fixe** les taux communaux pour l'année 2026, similaire à l'année 2025, donc comme suit :
 - **Taxe d'habitation pour les résidences secondaires :** ----- 6,00%
 - **Taxe foncière sur les propriétés bâties, taux communal :**----- 38,36 %
 - **Taxe foncière sur les propriétés non bâties, taux communal :** ----- 32,53 %
- **Notifie** cette décision aux services préfectoraux ;
- **Transmettre** l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Monsieur Le Maire propose de délibérer :

Contre :----- 0

Abstention :----- 0

Pour : ----- 14

Annexe 3, Tome 2 – Taux imposition, présenté et commenté lors de la commission de finances du 14 avril 2026.

3aviii. 1. FINANCES – Demande de subvention : Département 76 – Voyage de classe de découverte pour le projet « Tous en Seine 2026 » – n° 2026_25

Monsieur le Maire donne la parole à Mme SOUABE.

Mme SOUABE : La classe de CM1/CM2 de Mr Cacheux participe pour la 3ème année consécutive au projet « Tous en Seine » du lundi 1er juin au samedi 6 juin 2026.

Procès-verbal du conseil municipal du 23 avril 2026

Ce projet sportif et culturel existe depuis 33 ans. Il consiste en un itinéraire en vélo de 241 kilomètres cette année, itinéraire ponctué par des visites pédagogiques.

Cette année 7 classes participent à ce projet, ce qui représentent 130 élèves de classes primaires du Havre et de sa région, 50 adultes entre les enseignants, les accompagnateurs et toute l'équipe technique.

Cet itinéraire partira de Dieppe, en passant par Neufchâtel-en-Bray, Gournay jusqu'à Rouen, Lillebonne pour un retour le samedi 6 juin au matin au Havre à l'école Edouard Herriot.

Pour l'édition Tous en Seine 2026, la commune va solliciter une subvention auprès du Département 76, dont le séjour se déroule du 1^{er} au 6 juin 2026 pour la classe de Mr Cacheux.

Vu le projet de classe de découverte mené par Monsieur Cacheux, Directeur de l'école des Pépinières de la Cerlangue.

Considérant : la nécessité de venir en aide pour cette sortie scolaire du 1^{er} au 6 juin 2026.

Il est proposé au conseil municipal :

- **De solliciter** auprès de Monsieur le Président du Département 76, une subvention afin de financer la sortie de l'école des Pépinières de la Cerlangue du 1^{er} au 6 juin 2026 ;
- **De dire** que la subvention sera versée à la commune ;
- **De dire** que cette subvention sera reversée à la coopérative scolaire de l'école des Pépinières, et sera inscrite dans le tableau des subventions allouées au Budget primitif 2026 ;
- **Autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Monsieur GUERIN se retire pour le vote de cette délibération (Conseiller départemental).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité avec 13 voix POUR :

- **Sollicite** auprès de Monsieur le Président du Département 76, une subvention afin de financer la sortie de l'école des Pépinières de la Cerlangue du 1^{er} au 6 juin 2026 ;
- **Dit** que la subvention sera versée à la commune ;
- **Dit** que cette subvention sera reversée à la coopérative scolaire de l'école des Pépinières, et sera inscrite dans le tableau des subventions allouées au Budget primitif 2026 ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Monsieur Le Maire propose de délibérer :

Contre :----- 0

Abstention :----- 0

Pour : ----- 13

3aviii. 2. FINANCES – Participation pour le voyage de classe de découverte pour le projet « Tous en Seine 2026 » de l'école des Pépinières – n° 2026_26

Monsieur le Maire donne la parole à Mme SOUABE.

Monsieur le Maire rappelle qu'une classe de l'école des Pépinières va partir en classe de découverte du 1^{er} au 6 juin 2026 pour le projet « Tous en Seine 2026 » pour la classe de Mr Cacheux.

Le département 76 pourrait également subventionner à hauteur de 30 euros par enfant.

Procès-verbal du conseil municipal du 23 avril 2026

Vu le projet de classe de découverte mené par Monsieur Cacheux, Directeur de l'école des Pépinières de la Cerlangue.

Considérant : la nécessité de venir en aide pour cette sortie scolaire du 1^{er} au 6 juin 2026.

Il est proposé au conseil municipal :

- **De verser** une subvention de 5 euros par nuitée (5 nuitées), par élève (29 élèves) à la coopérative scolaire de l'Ecole des Pépinières ;
- **De dire** que cette somme est inscrite au Budget Primitif 2026 ;
- **Autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité avec 14 voix POUR :

- **Verse** une subvention de 5 euros par nuitée (5 nuitées), par élève (29 élèves) à la coopérative scolaire de l'Ecole des Pépinières ;
- **DIT** que cette somme est inscrite au Budget Primitif 2026 ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Monsieur Le Maire propose de délibérer :

Contre :----- 0

Abstention :----- 0

Pour : ----- 14

3aix. FINANCES – Subventions aux associations 2026 – n° 2026_27

Monsieur le Maire donne la parole à Mme CHAPELLE.

Malgré les incertitudes sur les mesures nouvelles qui pèseront encore sur le budget des collectivités locales en 2026, Monsieur le Maire souhaite réaffirmer le soutien au tissu associatif cerlanguais.

Les associations qui œuvrent sur le territoire communal interviennent dans des domaines aussi divers que la culture, le sport, la citoyenneté, l'éducation, l'aide et le soutien aux personnes en difficulté, le handicap ou les loisirs. Ces associations créent du lien social, des solidarités et contribuent à dynamiser l'action locale.

Afin de soutenir les projets de ces associations et de faciliter la poursuite de leurs activités en début d'année, il est proposé de leur attribuer des subventions.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu les demandes présentées par les associations concernées ;

Vu la commission de finances du 14 avril 2026 ;

Considérant :

Que les subventions votées et attribuées seront soumises à la réception des documents suivants :

- Cerfa n° 12156*06 – demande de subvention, rempli et signé ;
- Contrat d'engagement républicain signé ;
- Bilan comptable de l'association arrêté en assemblée générale et signé.
- Cerfa n° 15059*02 – compte-rendu financier de subvention, rempli et signé.

Il est proposé au conseil municipal :

Procès-verbal du conseil municipal du 23 avril 2026

- **D'accorder** les subventions 2026 aux associations suivantes :

Subventions aux associations 2026 :

Subventions aux associations	BP 2026
Club des Aînés	450,00 €
Comité des Fêtes	2 000,00 €
L'Atelier d'Abbetot	400,00 €
AS La Cerlangue	900,00 €
FJEPS Judo	1 100,00 €
Abbetot Patrimoine	1 300,00 €
La Boule Cerlangaise	350,00 €
Association Charline	125,00 €
Groupement Athlétique de la communauté de communes St Romain (GACCSR)	200,00 €
La Hêtraie	170,00 €
Vie et espoir	380,00 €
FNACA	150,00 €
Vélo Club lillebonnais	540,00 €
Handisup Normandie	100,00 €
Agir pour Becquerel	150,00 €
Amicale Pompiers de St Romain	150,00 €
Masters Natation Caux Estuaire	100,00 €
L'école du lien	3 000,00 €
TOTAL - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026	11 565,00 €

Attributions scolaires 2026 :

Attributions scolaires	BP 2026
Les enfants d'abord	550,00 €
Coopérative scolaire La Cerlangue	3 500,00 €
Coopérative scolaire La Cerlangue (Subvention communale Tous en Seine 2026)	720,00 €
Coopérative scolaire La Cerlangue (Reversement subvention département 76 Tous en Seine 2026)	720,00 €
MFR de la Cerlangue	300,00 €
MFR de la Cerlangue	1 000,00 €
MFR Pointel	100,00 €
MFR Criquetot l'Esneval	100,00 €
TOTAL - ATTRIBUTIONS SCOLAIRES 2026	6 990,00 €

Autres attributions 2026 :

Autres attributions	BP 2026
Maison pour Tous St Romain (frais de gestion - subvention annuelle)	500,00 €
Fonds de solidarité logement	1 100,00 €
Fondation du Patrimoine - Normandie	100,00 €
AFM TELETHON	150,00 €
Divers	560,00 €
TOTAL - AUTRES ATTRIBUTIONS 2026	2 410,00 €

TOTAL DES SUBVENTIONS ET ATTRIBUTIONS 2026	20 965,00 €
---	--------------------

Procès-verbal du conseil municipal du 23 avril 2026

- **D'imputer** la dépense correspondante au Budget Primitif 2026, chapitre 70, article 65748 ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité avec 10 voix POUR :

- **Accorde** les subventions 2026 aux associations suivantes :

Subventions aux associations 2026 :

Subventions aux associations	BP 2026
Club des Aînés	450,00 €
Comité des Fêtes	2 000,00 €
L'Atelier d'Abbetot	400,00 €
AS La Cerlangue	900,00 €
FJEPS Judo	1 100,00 €
Abbetot Patrimoine	1 300,00 €
La Boule Cerlangaise	350,00 €
Association Charline	125,00 €
Groupement Athlétique de la communauté de communes St Romain (GACCSR)	200,00 €
La Hêtraie	170,00 €
Vie et espoir	380,00 €
FNACA	150,00 €
Vélo Club lillebonnais	540,00 €
Handisup Normandie	100,00 €
Agir pour Becquerel	150,00 €
Amicale Pompiers de St Romain	150,00 €
Masters Natation Caux Estuaire	100,00 €
L'école du lien	3 000,00 €
TOTAL - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026	11 565,00 €

Attributions scolaires 2026 :

Attributions scolaires	BP 2026
Les enfants d'abord	550,00 €
Coopérative scolaire La Cerlangue	3 500,00 €
Coopérative scolaire La Cerlangue (Subvention communale Tous en Seine 2026)	720,00 €
Coopérative scolaire La Cerlangue (Reversement subvention département 76 Tous en Seine 2026)	720,00 €
MFR de la Cerlangue	300,00 €
MFR de la Cerlangue	1 000,00 €
MFR Pointel	100,00 €
MFR Criquetot l'Esneval	100,00 €
TOTAL - ATTRIBUTIONS SCOLAIRES 2026	6 990,00 €

Autres attributions 2026 :

Autres attributions	BP 2026
Maison pour Tous St Romain (frais de gestion - subvention annuelle)	500,00 €
Fonds de solidarité logement	1 100,00 €
Fondation du Patrimoine - Normandie	100,00 €

Procès-verbal du conseil municipal du 23 avril 2026

AFM TELETHON	150,00 €
Divers	560,00 €
TOTAL - AUTRES ATTRIBUTIONS 2026	2 410,00 €

TOTAL DES SUBVENTIONS ET ATTRIBUTIONS 2026	20 965,00 €
---	--------------------

- **Impute** la dépense correspondante au Budget Primitif 2026, chapitre 70, article 65748 ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

M. Jean-Michel LAIR se retire pour le vote de cette délibération (Président du Comité des Fêtes) ;

M. Jonathan BAZILLE et Mme Aurélie BEAUFILS se retirent pour le vote de cette délibération (Président et secrétaire de l'association Les Enfants d'Abord) ;

M. David GUERIN se retire pour le vote de cette délibération (Président de l'association Abbetot Patrimoine).

Monsieur Le Maire propose de délibérer :

Contre :----- 0

Abstention :----- 0

Pour : ----- 10

Annexe 4, Tome 3 - Présentation des subventions 2026 en commission de finances du 14 avril 2026.

Mme CHAPELLE : je voulais juste ajouter dans les associations, vous avez vu un nouveau nom, l'école du lien. Cette association reprend l'association l'amicale des anciens anciennes élèves de la Cerlangue, c'est une mutation des statuts. Je vais vous expliquer tout à l'heure dans le tour de table la vocation de cette association.

M. LAIR : Par contre, ce n'est pas très grave, mais dans le BP 2025, il y a une erreur de compte. En fait, le report n'est pas bon. Ce sera juste à vérifier. Le montant du BP 2025 est marqué à 10 310. Il est de 8 565. Et donc, le BP 2025 sur le BP total est de 17 785.

Précisions apportées dans ce PV

Dans la colonne du BP 2025, pour le total des subventions aux associations : la somme de 10 310 € correspond à la somme totale votée au BP 2025. Dans cette colonne est masquée les montants de subventions suivants mais inclus dans la somme totale de 10 310 € :

-amicale des anciens/anciennes élèves des écoles de la Cerlangue : 550 € (mutation vers l'école du Lien)

-AGIRE SAD : 200 € (gestion par le CCAS)

-CLIC : 290 € (gestion par le CCAS)

-Les Amis des résidents : 200 € (gestion par le CCAS)

-La Fraternelle : 200 € (gestion par le CCAS)

Le montant total de la colonne du BP 2025 a été voté pour 19 530 €.

3ax. FINANCES – Budget primitif 2026 – Budget principal : La Cerlangue – n° 2026_28

Le conseil municipal doit adopter le budget primitif avant le 30 avril 2026.

Procès-verbal du conseil municipal du 23 avril 2026

Après présentation, il est proposé au conseil municipal de voter le budget primitif 2026 de la commune par nature au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-2, L.2121-12, L.2312-2 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, version en vigueur au 1^{er} janvier 2026 ;

Vu la commission de finances du 14 avril 2026

Vu la délibération du conseil municipal du 24 avril 2026 adoptant le Compte Financier Unique 2025 ;

Considérant :

Que, à cet effet, conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7,50 %
- Investissement : 7,50 %

Que cette autorisation doit être d'une durée déterminée.

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'adopter** le budget primitif 2026 du budget principal de La Cerlangue, qui s'équilibre en dépenses et en recettes telles que présentées ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
<i>DEPENSES</i>			<i>RECETTES</i>		
Chap.	Libellé	Proposition BP 2026	Chap.	Libellé	Proposition BP 2026
011	Charges à caractère général	673 491,15 €	70	Produits des services du domaine et ventes diverses	78 847,19 €
60	Achats et variations des stocks	135 700,00 €	73	Impôts et taxes	230 317,37 €
61	Services extérieurs	443 716,22 €	731	Fiscalité locale	404 481,00 €
62	Autres services extérieurs	94 074,93 €	74	Dotations et participations	160 683,29 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	421 000,00 €	75	Autres produits de gestion courante	24 344,12 €
63	Impôts, taxes et versements assimilés	5 000,00 €	76	Produits financiers	6,88 €
64	Charges de personnel	416 000,00 €	77	Produits spécifiques	0,00 €
014	Atténuation de produits	16 808,00 €	013	Atténuation de charges	3 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	148 265,00 €			
66	Charges financières	806,92 €			
67	Charges spécifiques	1 000,00 €			
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	500,00 €			
TOTAL DEPENSES REELLES		1 261 871,07 €	TOTAL RECETTES REELLES		901 679,85 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	42	Op. d'ordre de transfert (-) transférées en investissement	0,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 628,75 €			
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		5 628,75 €	TOTAL RECETTES D'ORDRE		0,00 €
			002	Résultat de fonctionnement reporté	365 819,97 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		1 267 499,82 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		1 267 499,82 €

Procès-verbal du conseil municipal du 23 avril 2026

SECTION D'INVESTISSEMENT					
<i>DEPENSES</i>			<i>RECETTES</i>		
Chap.	Libellé	Proposition BP 2026	Chap.	Libellé	Proposition BP 2026
10	Dotations, Fonds divers et réserves	5 000,00 €			
16	Emprunts et dettes assimilés	26 697,08 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	1 500,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	27	Autres créances immobilisées	118 937,52 €
TOTAL DEPENSES REELLES FINANCIERES		31 697,08 €	TOTAL RECETTES REELLES hors opérations		120 437,52 €
Op.	Libellé	Proposition BP 2026	Op.	Libellé	Proposition BP 2026
163	Atelier communal	36 000,00 €	163	Atelier communal	0,00 €
168	Trx ext. Église St Léonard	30 000,00 €	168	Trx ext. Église St Léonard	14 000,00 €
186	Aménagement Mairie	6 000,00 €	186	Aménagement Mairie	3 000,00 €
227	Travaux logement communal	100 000,00 €	227	Travaux logement communal	0,00 €
237	Protection incendie	21 500,00 €	237	Protection incendie	875,00 €
241	Salle de sports	5 000,00 €	241	Salle de sports	0,00 €
242	Eclairage public	27 000,00 €	242	Eclairage public	0,00 €
243	Salle polyvalente	5 000,00 €	243	Salle polyvalente	0,00 €
244	Ecoles	85 000,00 €	244	Ecoles	15 625,00 €
250	Eglise St Jean d'Abbetot	2 500,00 €	250	Eglise St Jean d'Abbetot	0,00 €
255	Restaurant scolaire	8 500,00 €	255	Restaurant scolaire	3 000,00 €
287	Etude thermique bâtiments communaux	30 000,00 €	287	Etude thermique bâtiments communaux	0,00 €
292	Cimetière	10 000,00 €	292	Cimetière	5 000,00 €
293	Vidéoprotection	5 000,00 €	293	Vidéoprotection	0,00 €
294	Equipements sportifs salle de sports	6 000,00 €	294	Equipements sportifs salle de sports	3 000,00 €
295	Aire de jeux, équipements sportifs, mobiliers urbains	35 000,00 €	295	Aire de jeux, équipements sportifs, mobiliers urbains	17 500,00 €
296	Groupe salles des marronniers	25 000,00 €	296	Groupe salles des marronniers	0,00 €
TOTAL DEPENSES EQUIPEMENT (Opérations)		437 500,00 €	TOTAL RECETTES REELLES (opérations)		62 000,00 €
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	040	Op. d'ordre de transfert entre sections	105 628,75 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00 €	TOTAL RECETTES D'ORDRE		105 628,75 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		469 197,08 €	001	Excédent d'investissement reporté	189 175,24 €
RESTES A REALISER au 31/12/2025		9 828,00 €	RESTES A REALISER au 31/12/2025		38 050,47 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT + RAR		479 025,08 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT + RAR		515 291,98 €

- **De confirmer** que le budget, présenté par nature, est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre (à l'opération) pour la section d'investissement ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à réaliser des virements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, sur le budget primitif 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité avec 14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 voix ABSTENTION :

- **Adopte** le budget primitif 2026 du budget principal de La Cerlangue, qui s'équilibre en dépenses et en recettes telles que présentées ci-après :

Procès-verbal du conseil municipal du 23 avril 2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
<i>DEPENSES</i>			<i>RECETTES</i>		
Chap.	Libellé	Proposition BP 2026	Chap.	Libellé	Proposition BP 2026
011	Charges à caractère général	673 491,15 €	70	Produits des services du domaine et ventes diverses	78 847,19 €
60	Achats et variations des stocks	135 700,00 €	73	Impôts et taxes	230 317,37 €
61	Services extérieurs	443 716,22 €	731	Fiscalité locale	404 481,00 €
62	Autres services extérieurs	94 074,93 €	74	Dotations et participations	160 683,29 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	421 000,00 €	75	Autres produits de gestion courante	24 344,12 €
63	Impôts, taxes et versements assimilés	5 000,00 €	76	Produits financiers	6,88 €
64	Charges de personnel	416 000,00 €	77	Produits spécifiques	0,00 €
014	Atténuation de produits	16 808,00 €	013	Atténuation de charges	3 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	148 265,00 €			
66	Charges financières	806,92 €			
67	Charges spécifiques	1 000,00 €			
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	500,00 €			
	TOTAL DEPENSES REELLES	1 261 871,07 €		TOTAL RECETTES REELLES	901 679,85 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	42	Op. d'ordre de transfert (-) transférées en investissement	0,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 628,75 €			
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	5 628,75 €		TOTAL RECETTES D'ORDRE	0,00 €
			002	Résultat de fonctionnement reporté	365 819,97 €
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 267 499,82 €		TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1 267 499,82 €

Procès-verbal du conseil municipal du 23 avril 2026

SECTION D'INVESTISSEMENT					
<i>DEPENSES</i>			<i>RECETTES</i>		
Chap.	Libellé	Proposition BP 2026	Chap.	Libellé	Proposition BP 2026
10	Dotations, Fonds divers et réserves	5 000,00 €			
16	Emprunts et dettes assimilés	26 697,08 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	1 500,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	27	Autres créances immobilisées	118 937,52 €
TOTAL DEPENSES REELLES FINANCIERES		31 697,08 €	TOTAL RECETTES REELLES hors opérations		120 437,52 €
Op.	Libellé	Proposition BP 2026	Op.	Libellé	Proposition BP 2026
163	Atelier communal	36 000,00 €	163	Atelier communal	0,00 €
168	Trx ext. Église St Léonard	30 000,00 €	168	Trx ext. Église St Léonard	14 000,00 €
186	Aménagement Mairie	6 000,00 €	186	Aménagement Mairie	3 000,00 €
227	Travaux logement communal	100 000,00 €	227	Travaux logement communal	0,00 €
237	Protection incendie	21 500,00 €	237	Protection incendie	875,00 €
241	Salle de sports	5 000,00 €	241	Salle de sports	0,00 €
242	Eclairage public	27 000,00 €	242	Eclairage public	0,00 €
243	Salle polyvalente	5 000,00 €	243	Salle polyvalente	0,00 €
244	Ecoles	85 000,00 €	244	Ecoles	15 625,00 €
250	Eglise St Jean d'Abbetot	2 500,00 €	250	Eglise St Jean d'Abbetot	0,00 €
255	Restaurant scolaire	8 500,00 €	255	Restaurant scolaire	3 000,00 €
287	Etude thermique bâtiments communaux	30 000,00 €	287	Etude thermique bâtiments communaux	0,00 €
292	Cimetière	10 000,00 €	292	Cimetière	5 000,00 €
293	Vidéoprotection	5 000,00 €	293	Vidéoprotection	0,00 €
294	Equipements sportifs salle de sports	6 000,00 €	294	Equipements sportifs salle de sports	3 000,00 €
295	Aire de jeux, équipements sportifs, mobiliers urbains	35 000,00 €	295	Aire de jeux, équipements sportifs, mobiliers urbains	17 500,00 €
296	Groupe salles des marronniers	25 000,00 €	296	Groupe salles des marronniers	0,00 €
TOTAL DEPENSES EQUIPEMENT (Opérations)		437 500,00 €	TOTAL RECETTES REELLES (opérations)		62 000,00 €
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	040	Op. d'ordre de transfert entre sections	105 628,75 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00 €	TOTAL RECETTES D'ORDRE		105 628,75 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		469 197,08 €	001	Excédent d'investissement reporté	189 175,24 €
RESTES A REALISER au 31/12/2025		9 828,00 €	RESTES A REALISER au 31/12/2025		38 050,47 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT + RAR		479 025,08 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT + RAR		515 291,98 €

- **Confirme** que le budget, présenté par nature, est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre (à l'opération) pour la section d'investissement ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à réaliser des virements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, sur le budget primitif 2026.

Monsieur Le Maire propose de délibérer :

Contre :----- 2

Abstention :----- 0

Pour : ----- 12

Annexe 5, Présentation du Budget Primitif 2026 en commission de finances du 14 avril 2026 et la note.

M. LAIR : 024 Il y a 100.000 euros, dans le chapitre des recettes, 024 le premier, cession de mobilisation, 100.000 euros, non mais je vais vous expliquer puis après vous allez comprendre peut-être, moi je me suis trompé, c'est

Procès-verbal du conseil municipal du 23 avril 2026

possible, le chapitre 27 il y a 118 000 euros, on est bien d'accord, et pourquoi dans le chapitre Donc pour expliquer, c'est le versement du clos des Sports et le premier, les 100 000 euros, c'est le versement du parc derrière la mairie. Sauf que dans l'opération d'ordre 040 en bas, on retrouve les 100 000 euros dans les 205 000 euros. Alors, est-ce que c'est une erreur de ma part que je n'ai pas compris. Ou est-ce que ça a été cumulé deux fois ? Ils sont additionnés. Dans le budget total, c'est additionné. Quand j'ai fait le calcul, c'est additionné. Donc pour moi, ils sont additionnés deux fois. A vérifier.

M. Le Maire : Pour le budget primitif de 2026, se dire aussi qu'on ne verse pas cette année pour la première fois le montant du budget de fonctionnement vers la section d'investissement. Alors, un rappel à l'ensemble du conseil, quand ces documents sont diffusés entre une semaine et quelques jours avant, ne pas hésiter, pour gagner du temps en conseil municipal, à faire les remarques. Ça permet d'avoir la réponse en ce sens.

M. LAIR : Entre la commission et le conseil, c'est tout. Et on a aussi d'autres choses à faire.

M. Le Maire : Je le dis quand même. Il y a le budget, il y a d'autre sujet. Alors je termine afin d'être efficace, d'abord les erreurs, ça peut arriver mais ne pas hésitez, je le réaffirme, les remarques de les apporter avant. Moi, ça ne me gêne absolument pas en séance après de dire que suite aux remarques de M. ou Mme untel, une rectification va être apportée, si besoin, ce qui n'est pas forcément le cas ici.

Question posée et réponse DGFIP

Ce qu'il faut lire, en recette d'investissement, les sommes étaient en double et feront l'objet d'une décision modificative lors du prochain conseil municipal.

3bi. FINANCES – Budget annexe : Lotissement des Sports – Approbation du Compte Financier Unique 2025 – n° 2026_29

Monsieur le Maire sort de la salle au moment de la présentation du projet de délibération et du vote du CFU 2025 du budget du lotissement des sports.

Monsieur Jean-Paul BLONDEL, doyen d'âge de la séance, donne lecture du projet de délibération de l'approbation du CFU 2025 du budget du lotissement des sports.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, version en vigueur au 1^{er} janvier 2026 ;

Vu le budget primitif 2025 adopté par délibération n°10/2025 du 1^{er} avril 2025 ;

Vu la décision modificative n°1 adoptée par délibération n° 40-2025 du 16 décembre 2025 ;

Vu la commission de finances du 14 avril 2026 ;

Considérant :

- Que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- La présentation par Monsieur le Maire, ordonnateur, du budget et la décision modificative du budget 2025 ainsi que les résultats des sections de fonctionnement et d'investissements ;

- La nomination de M. Jean-Paul BLONDEL, doyen d'âge des conseillers municipaux, en tant que secrétaire de séance pour l'approbation du Compte Financier Unique ;

Il est proposé au conseil municipal :

- **De donner** acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessous :

Procès-verbal du conseil municipal du 23 avril 2026

			Investissement	Fonctionnement
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	132 547,52	256 607,52
	Recettes réalisées (réelles et d'ordre)	B	* 0,00	48 537,00
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	132 547,52	256 607,52
	Dépenses réalisées (réelles et d'ordre)	E	48 537,00	48 537,00
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-48 537,00	0,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	0,00
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G + H	-48 537,00	0,00
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	-48 537,00	0,00

* 2 promesses de vente signées en 2025

Les résultats sont repris au budget de l'exercice 2026 :

FONCTIONNEMENT	Résultat de l'exercice fonctionnement (précédé du signe - en cas de déficit)	G	0,00 €
	Résultats antérieurs reportés de fonctionnement (N-1)	H	0,00 €
	Résultat à affecter	J = G + H	0,00 €
INVESTISSEMENT	Solde de l'exécution d'investissement (N-1)	K	-48 537,00 €
	Résultat antérieur reporté d'investissement (N-1)	L	0,00 €
	Solde des restes à réaliser d'investissement	M	0,00 €
	Déficit de financement	N	-48 537,00 €
AFFECTATION (compte 1068) recettes investissement			0,00 €
Résultat reporté en fonctionnement (R002)			0,00 €
Besoin net de la section d'investissement			48 537,00 €

Procès-verbal du conseil municipal du 23 avril 2026

- **De reconnaître** la sincérité des restes à réaliser ;
- **D'approuver** le Compte Financier Unique du budget Lotissement des Sports pour l'année 2025.

Après s'être fait présenter le budget et la décision modificative de l'exercice 2025, Monsieur le Maire étant sorti au moment de la présentation du projet de délibération et du vote, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité avec 13 voix POUR :

- **De donner** acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessous :

			Investissement	Fonctionnement
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	132 547,52	256 607,52
	Recettes réalisées (réelles et d'ordre)	B	*0,00	48 537,00
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	132 547,52	256 607,52
	Dépenses réalisées (réelles et d'ordre)	E	48 537,00	48 537,00
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-48 537,00	0,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	0,00
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G + H	-48 537,00	0,00
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	-48 537,00	0,00

* 2 promesses de vente signées en 2025

Les résultats sont repris au budget de l'exercice 2026 :

FUNCTIONNEMENT	Résultat de l'exercice fonctionnement (précédé du signe - en cas de déficit)	G	0,00 €
	Résultats antérieurs reportés de fonctionnement (N-1)	H	0,00 €
	Résultat à affecter	J = G + H	0,00 €
INVESTISSEMENT	Solde de l'exécution d'investissement (N-1)	K	-48 537,00 €
	Résultat antérieur reporté d'investissement (N-1)	L	0,00 €
	Solde des restes à réaliser d'investissement	M	0,00 €
	Déficit de financement	N	-48 537,00 €
AFFECTATION (compte 1068) recettes investissement			0,00 €
Résultat réporté en fonctionnement (R002)			0,00 €
Besoin net de la section d'investissement			48 537,00 €

Procès-verbal du conseil municipal du 23 avril 2026

- **De reconnaître** la sincérité des restes à réaliser ;
- **D'approuver** le Compte Financier Unique du budget Lotissement des Sports pour l'année 2025.

Monsieur Jean-Paul BLONDEL propose de délibérer :

Contre :----- 0

Abstention :----- 0

Pour : ----- 13

Annexe 6, présentation du Compte Financier Unique 2025 (CFU) présenté et commenté lors de la commission de finances du 14 avril 2026.

3bii. FINANCES – Budget annexe : Lotissement des Sports – Affectation de résultat de fonctionnement 2025 au BP 2026 - N° 2026_30

Afin d'assurer la continuité des exercices budgétaires, l'instruction comptable a mis en place un mécanisme d'affectation des résultats au budget de l'année suivante.

Reports :

Excédent reporté de la section INVESTISSEMENT de l'année antérieure : ----- 0,00 €

Excédent reporté de la section FONCTIONNEMENT de l'année antérieure : ----- 0,00 €

Soldes d'exécution :

Solde d'exécution (Déficit – 001) de la section d'INVESTISSEMENT de :----- - 48 537,00 €

Solde d'exécution (Excédent – 002) de la section de FONCTIONNEMENT de : ----- 0,00 €

Restes à réaliser : Section d'investissement

Dépenses d'investissement : ----- 0,00 €

Recettes d'investissement :----- 0,00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement est :----- 48 537,00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : ----- 0,00 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :----- 0,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget primitif 2025 adopté par délibération n°10/2025 du 1^{er} avril 2025 ;

Vu la décision modificative n°1 adoptée par délibération n° 40-2025 du 16 décembre 2025 ;

Vu la commission de finances du 14 avril 2026 ;

Procès-verbal du conseil municipal du 23 avril 2026

Considérant :

- L'approbation du compte financier unique de l'exercice 2025.

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'affecter** les résultats de l'exercice 2025 comme suit :

Reports :

Excédent reporté de la section INVESTISSEMENT de l'année antérieure : ----- 0,00 €

Excédent reporté de la section FONCTIONNEMENT de l'année antérieure : ----- 0,00 €

Soldes d'exécution :

Solde d'exécution (Déficit – 001) de la section d'INVESTISSEMENT de :----- - 48 537,00 €

Solde d'exécution (Excédent – 002) de la section de FONCTIONNEMENT de : ----- 0,00 €

Restes à réaliser : Section d'investissement

Dépenses d'investissement : ----- 0,00 €

Recettes d'investissement :----- 0,00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement est :----- 48 537,00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : ----- 0,00 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :----- 0,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité avec 14 voix POUR :

- **Affecter** les résultats de l'exercice 2025 comme suit :

Reports :

Excédent reporté de la section INVESTISSEMENT de l'année antérieure : ----- 0,00 €

Excédent reporté de la section FONCTIONNEMENT de l'année antérieure : ----- 0,00 €

Soldes d'exécution :

Solde d'exécution (Déficit – 001) de la section d'INVESTISSEMENT de :----- - 48 537,00 €

Solde d'exécution (Excédent – 002) de la section de FONCTIONNEMENT de : ----- 0,00 €

Restes à réaliser : Section d'investissement

Dépenses d'investissement : ----- 0,00 €

Recettes d'investissement :----- 0,00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Procès-verbal du conseil municipal du 23 avril 2026

Le besoin net de la section d'investissement est :----- 48 537,00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : ----- 0,00 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : ----- 0,00 €

Monsieur Le Maire propose de délibérer :

Contre :----- 0

Abstention :----- 0

Pour : ----- 14

Annexe 6, présentation du Compte Financier Unique 2025 (CFU) présenté et commenté lors de la commission de finances du 14 avril 2026.

3biii. FINANCES - Budget annexe : Lotissement des Sports – Budget primitif 2026 - n° 2026_31

Le conseil municipal doit adopter le budget primitif avant le 30 avril 2026.

Après présentation, il est proposé au conseil municipal de voter le budget primitif 2026 du Lotissement des Sports par nature au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-2, L.2121-12, L.2312-2 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, version en vigueur au 1^{er} janvier 2026 ;

Vu la commission de finances du 14 avril 2026 ;

Considérant :

Que, à cet effet, conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7,50 %
- Investissement : 7,50 %

Que cette autorisation doit être d'une durée déterminée.

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'adopter** le budget primitif 2026 du budget annexe du Lotissement des Sports, qui s'équilibre en dépenses et en recettes telles que présentées ci-après :

Procès-verbal du conseil municipal du 23 avril 2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap./Article	Libellé	Proposition BP 2026	Chap./Article	Libellé	Proposition BP 2026
011	Charges à caractère général	21 863,52	70	Produits des services du domaine et ventes diverses	320 000,00
6015	Terrains à aménager	7 043,52	7015	Vente de terrains	320 000,00
6045	Achats d'étude	14 820,00	75	Autres produits de gestion courante	0,00
65	Autres charges de gestion courante	249 599,48	75888	Autres	0,00
65822	Reversement d'excédent	249 599,48			
TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT		271 463,00	TOTAL RECETTES REELLES		320 000,00
Dépenses d'ordre de fonctionnement		Proposition BP 2026	Recettes d'ordre de fonctionnement		Proposition BP 2026
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	118 937,52	042	Op. d'ordre de transfert entre sections	70 400,52
71355	Variations de stocks	48 537,00	71355	Variations de stocks	70 400,52
71355	Variations de stocks	70 400,52	043	Op. d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE FONCTIONNEMENT		118 937,52	TOTAL RECETTES D'ORDRE		70 400,52
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE					390 400,52
				002	Résultat de fonctionnement reporté
					0,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		390 400,52	TOTAL RECETTES DE LA SECTION FONCTIONNEMENT		390 400,52

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap./Article	Libellé	Proposition BP 2026	Chap./Article	Libellé	Proposition BP 2026
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	70 400,52	040	Op. d'ordre de transfert entre sections	118 937,52
3555	Terrains aménagés	70 400,52	3555	Terrains aménagés	70 400,52
041	Op. d'ordre	0,00	3555	Terrains aménagés	48 537,00
			041	Op. d'ordre	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE INVESTISSEMENT		70 400,52			
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	48 537,00			
TOTAL DEPENSES SECTION INVESTISSEMENT		118 937,52	TOTAL RECETTES ORDRE EN INVESTISSEMENT		118 937,52

- **De confirmer** que le budget, présenté par nature, est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre (à l'opération) pour la section d'investissement ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à réaliser des virements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, sur le budget primitif 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité avec 14 voix POUR :

- **D'adopter** le budget primitif 2026 du budget annexe du Lotissement des Sports, qui s'équilibre en dépenses et en recettes telles que présentées ci-après :

Procès-verbal du conseil municipal du 23 avril 2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap./Article	Libellé	Proposition BP 2026	Chap./Article	Libellé	Proposition BP 2026
011	Charges à caractère général	21 863,52	70	Produits des services du domaine et ventes diverses	320 000,00
6015	Terrains à aménager	7 043,52	7015	Vente de terrains	320 000,00
6045	Achats d'étude	14 820,00	75	Autres produits de gestion courante	0,00
65	Autres charges de gestion courante	249 599,48	75888	Autres	0,00
65822	Reversement d'excédent	249 599,48			
TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT		271 463,00	TOTAL RECETTES REELLES		320 000,00
Dépenses d'ordre de fonctionnement		Proposition BP 2026	Recettes d'ordre de fonctionnement		Proposition BP 2026
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	118 937,52	042	Op. d'ordre de transfert entre sections	70 400,52
71355	Variations de stocks	48 537,00	71355	Variations de stocks	70 400,52
71355	Variations de stocks	70 400,52	043	Op. d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE FONCTIONNEMENT		118 937,52	TOTAL RECETTES D'ORDRE		70 400,52
			TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		390 400,52
			002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		390 400,52	TOTAL RECETTES DE LA SECTION FONCTIONNEMENT		390 400,52

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap./Article	Libellé	Proposition BP 2026	Chap./Article	Libellé	Proposition BP 2026
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	70 400,52	040	Op. d'ordre de transfert entre sections	118 937,52
3555	Terrains aménagés	70 400,52	3555	Terrains aménagés	70 400,52
041	Op. d'ordre	0,00	3555	Terrains aménagés	48 537,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE INVESTISSEMENT		70 400,52	041	Op. d'ordre	0,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	48 537,00			
TOTAL DEPENSES SECTION INVESTISSEMENT		118 937,52	TOTAL RECETTES ORDRE EN INVESTISSEMENT		118 937,52

- **De confirmer** que le budget, présenté par nature, est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre (à l'opération) pour la section d'investissement ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à réaliser des virements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, sur le budget primitif 2026.

Monsieur Le Maire propose de délibérer :

Contre :----- 0

Abstention :----- 0

Pour : ----- 14

Annexe 7, présentation du Budget Primitif 2026 du Lotissement des Sports en commission de finances du 14 avril 2026.

4a. Parc de la Mairie – Levée et reconstitution de servitudes : LAMBÉY/PERROT et M. Mme HÉBERT – N° 2026_32

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la propriété des personnes publiques ;

Procès-verbal du conseil municipal du 23 avril 2026

Vu la délibération n° 38_2025 du 16 décembre 2025 concernant le choix de l'opérateur et le montant de la vente pour le projet du Parc de la Mairie ;

Vu l'existence d'une servitude de passage et passage de réseaux sur la parcelle A1035, sise 75 Route de Saint Romain, constituées aux termes de l'acte reçu par Maître DUVAL, contenant vente par Mesdames PERROT et LAMBEY au profit de la commune de La Cerlangue, servitudes au profit des parcelles A43 Le Village pour une superficie de 929 m² et A1036 Le Village pour une superficie de 16 086 m². **Servitudes figurant en teinte rose au plan annexé** ;

Vu le courrier de Mesdames PERROT et LAMBEY en date du 29 septembre 2025, donnant l'accord pour la suppression de ces servitudes moyennant la constitution d'une servitude de passage et de passage de réseaux, au profit des parcelles A43 Le Village, d'une superficie de 929 m² et A1036 Le Village, d'une superficie de 16 086 m², sur la parcelle A41 appartenant à la commune de La Cerlangue. **Servitudes figurant en teinte bleu au plan annexé** ;

Vu la déclaration de Monsieur Le Maire, Lionel DEHON, indiquant que l'ouverture sur la parcelle cadastrée A41 pour accéder à la route départementale 39 est déjà existante et que dans le cadre de la constitution de cette nouvelle servitude, cet accès fait l'objet d'un élargissement. Monsieur le Maire déclare avoir obtenu l'accord de la Direction des Routes en date du 17 octobre 2025 pour la modification de cette entrée charretière, selon qu'il en résulte de la permission de voirie accordée. Les travaux d'élargissement sont réalisés. **Servitudes figurant en teinte bleu au plan annexé** ; ;

Vu le courrier de M. et Mme HÉBERT en date du 1^{er} octobre 2025, propriétaires de la parcelle A1342, donnant leur accord pour renoncer à toute création de servitude de passage à leur profit sur la parcelle A1035, comme indiqué dans le certificat administratif en date du 24 août 2020, signé par Monsieur Michel RATS, Maire de l'époque. Dans ce courrier, M. Mme HÉBERT donnent leur accord pour la création d'une servitude de passage et passage de réseaux à leur profit sur la parcelle A47 appartenant à la commune de La Cerlangue. **Servitudes figurant en teinte verte au plan annexé** et **servitudes figurant avec des croix rouges sur le plan annexé** ;

Les propriétaires de la parcelle A1342 bénéficient à ce jour, d'une servitude de passage sur la parcelle A1344, laquelle devra être supprimée. **Servitudes figurant par une flèche rouge sur le plan annexé** ;

Il a été convenu entre la Commune de La Cerlangue et Alcéane que la création de l'entrée et le passage au profit de la parcelle A1342 par la parcelle A47 seront supportées par Alcéane. **Servitudes figurant avec une flèche verte sur le plan annexé** ;

Vu la promesse de vente signée le 4 février 2026 entre la commune de La Cerlangue et Alcéane ;

Considérant la nécessité de levée des servitudes de passage et passage de réseaux sur la parcelle A1035 pour Mmes LAMBEY et PERROT ;

Considérant la nécessité de créer les servitudes de passage et passage de réseaux sur la parcelle A41 au profit de Mmes LAMBEY et PERROT ;

Considérant la nécessité de levée des servitudes de passage et passage de réseaux sur la parcelle A1035 pour M. et Mme HÉBERT ;

Considérant la nécessité de créer les servitudes de passage et passage de réseaux sur la parcelle A47 au profit de M. et Mme HÉBERT ;

Considérant la nécessité de levée l'ensemble des servitudes de passage et passage de réseaux sur la parcelle A1035 avant la vente de la parcelle à Alcéane ;

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'accorder** la levée des servitudes de passage et passage de réseaux accordées à Mmes LAMBEY et PERROT sur la parcelle A1035, appartenant à la Commune de la Cerlangue, à ce jour et comme mentionné sur le plan annexé (**teinte rose**) ;

Procès-verbal du conseil municipal du 23 avril 2026

- **D'accorder** la création des servitudes de passage et passage de réseaux sur la parcelle A41, appartenant à la commune de La Cerlangue au profit de Mmes LAMBEY et PERROT, comme mentionné sur le plan annexé (hachure bleu) ;

- **D'accorder** la levée des servitudes de passage et passage de réseaux accordées à M. et Mme HÉBERT sur la parcelle A1035, appartenant à la Commune de la Cerlangue, à ce jour et comme mentionné sur le plan annexé (croix rouge) ;

- **D'accorder** la création des servitudes de passage et passage de réseaux sur la parcelle A47, appartenant à la commune de La Cerlangue au profit de M. et Mme HÉBERT, comme mentionné sur le plan annexé (flèche verte) ;

- **De dire que** les frais de constitution de la servitude de passage au profit de M. et Mme HÉBERT, par la parcelle A47, se fera à la charge d'Alcéane ;

- **De dire que** les frais de notaire liés à la levée des servitudes de passage et passage de réseaux sur la parcelle A1035 sera à la charge de la Commune de la Cerlangue ;

- **De dire que** les frais de notaire liés à la levée des servitudes de passage et passage de réseaux sur la parcelle A1344 sera à la charge de la Commune de la Cerlangue ;

- **De dire que** les frais de notaire liés à la création des servitudes de passage et passage de réseaux sur la parcelle A41 sera à la charge de la Commune de la Cerlangue ;

M. PERROT se retire pour le vote de cette délibération

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité avec 13 voix POUR :

- **Accorde** la levée des servitudes de passage et passage de réseaux accordées à Mmes LAMBEY et PERROT sur la parcelle A1035, appartenant à la Commune de la Cerlangue, à ce jour et comme mentionné sur le plan annexé (teinte rose) ;

- **Accorde** la création des servitudes de passage et passage de réseaux sur la parcelle A41, appartenant à la commune de La Cerlangue au profit de Mmes LAMBEY et PERROT, comme mentionné sur le plan annexé (hachure bleu) ;

- **Accorde** la levée des servitudes de passage et passage de réseaux accordées à M. et Mme HÉBERT sur la parcelle A1035, appartenant à la Commune de la Cerlangue, à ce jour et comme mentionné sur le plan annexé (croix rouge) ;

- **Accorde** la création des servitudes de passage et passage de réseaux sur la parcelle A47, appartenant à la commune de La Cerlangue au profit de M. et Mme HÉBERT, comme mentionné sur le plan annexé (flèche verte) ;

- **Dit que** les frais de constitution de la servitude de passage au profit de M. et Mme HÉBERT, par la parcelle A47, se fera à la charge d'Alcéane ;

- **Dit que** les frais de notaire liés à la levée des servitudes de passage et passage de réseaux sur la parcelle A1035 sera à la charge de la Commune de la Cerlangue ;

- **Dit que** les frais de notaire liés à la levée des servitudes de passage et passage de réseaux sur la parcelle A1344 sera à la charge de la Commune de la Cerlangue ;

- **Dit que** les frais de notaire liés à la création des servitudes de passage et passage de réseaux sur la parcelle A41 sera à la charge de la Commune de la Cerlangue.

Monsieur Le Maire propose de délibérer :

Contre :----- 0

Abstention :----- 0

Pour : ----- 13

Annexe 8 : plan des servitudes à lever et à reconstituer.

**5a. Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole – FINANCES – ATTRIBUTION DE COMPENSATION –
Gestion des déchets – révision libre – N° 2026_33**

Procès-verbal du conseil municipal du 23 avril 2026

Par délibération du 5 octobre 2023, le conseil communautaire de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole a validé la mise en place d'un régime harmonisé de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Trois zones de perceptions ont été déterminées et un lissage des écarts de taux sur 4 ans a été voté pour converger progressivement vers un taux unique par zone en 2027.

Cette harmonisation conduit par ailleurs à adapter les attributions de compensations, afférentes à la compétence de gestion des déchets, les taux de TEOM intégrant le produit fiscal nécessaire à garantir l'équilibre du budget du cycle des déchets.

Ce dispositif revient à annuler les attributions de compensations en redonnant à la commune le montant qu'elle versait au budget principal de la Communauté urbaine, qui le reversait au budget du cycle des déchets.

La Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole propose de procéder à une révision libre suivant les modalités de la révision libre fixées au 1° bis du V de l'article 1609 nonies du code général des impôts. Cette révision est lissée sur quatre années et de façon linéaire.

Cette révision libre des attributions de compensation nécessite une délibération du Conseil municipal concordante à celle adoptée lors du Conseil communautaire du 18 décembre 2025 (en pièce jointe).

Actuellement, le montant de l'attribution de compensation de fonctionnement de la commune est positif à hauteur de 156,62 €. Avec cette révision, il augmentera de 2 915,75 €, pour le porter à 3 072,37 € pour l'année 2026.

La révision de l'attribution de compensation de La Cerlangue se fait de la façon suivante :

AC de fonctionnement positives	Montant de l'AC de fonctionnement 2025	AC relatives à la gestion des déchets (pour information, reversement sur 4ans)	Modification des AC pour 2026 (1/4)	Montant provisoire 2026 de l'AC de fonctionnement
La Cerlangue	156,62 €	11 663,00 €	2 915,75 €	3 072,37 €

Sur ces bases, il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le budget de l'exercice 2026 ;

VU le code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général des Impôts, notamment le 1° du V de l'article 1609 nonies ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°20230401 du 5 octobre 2023 instaurant un régime harmonisé de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°20240020 du 15 février 2024 révisant les montants des attributions de compensation de la compétence de gestion des déchets pour 2024 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°20250453 du 18 décembre 2025 communiquant le montant prévisionnel 2026 de l'attribution de compensation aux communes et actant la révision libre des attributions de certaines communes ;

VU le dernier rapport de la C.L.E.C.T. du 25 avril 2025 ;

CONSIDERANT

Procès-verbal du conseil municipal du 23 avril 2026

- que la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole souhaite maintenir les équilibres budgétaires en corrigeant les attributions de compensations des communes issues de la CODAH et de la Communauté de Communes de Caux Estuaire dans le cadre du vote de ces nouveaux taux harmonisés par zone,
- que la révision libre des attributions de compensation ne nécessite pas la convocation de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,
- que la révision libre des attributions de compensation nécessite que La Cerlangue délibère à la majorité simple sur le montant de l'attribution de compensation révisée suite à la délibération prise par la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **De décider de valider pour 2026**, à compter du 1^{er} janvier 2026, la modification de l'attribution de compensation 2026 afférente à la compétence gestion des déchets de La Cerlangue, dans le cadre de la procédure de révision libre selon le tableau suivant ;

AC de fonctionnement positives	Montant de l'AC de fonctionnement 2025	AC relatives à la gestion des déchets (pour information, reversement sur 4ans)	Modification des AC pour 2026 (1/4)	Montant provisoire 2026 de l'AC de fonctionnement
La Cerlangue	156,62 €	11 663,00 €	2 915,75 €	3 072,37 €

Imputation budgétaire

Exercice 2026

Budget principal

Sous-fonction :

Nature 73211 : Attribution de Compensation de fonctionnement

Recette totale : 3 072,37 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité avec 14 voix POUR :

- **Décide de valider pour 2026**, à compter du 1^{er} janvier 2026, la modification de l'attribution de compensation 2026 afférente à la compétence gestion des déchets de La Cerlangue, dans le cadre de la procédure de révision libre selon le tableau suivant ;

AC de fonctionnement positives	Montant de l'AC de fonctionnement 2025	AC relatives à la gestion des déchets (pour information, reversement sur 4ans)	Modification des AC pour 2026 (1/4)	Montant provisoire 2026 de l'AC de fonctionnement
La Cerlangue	156,62 €	11 663,00 €	2 915,75 €	3 072,37 €

Imputation budgétaire

Exercice 2026

Budget principal

Sous-fonction :

Nature 73211 : Attribution de Compensation de fonctionnement

Recette totale : 3 072,37 €

Monsieur Le Maire propose de délibérer :

Contre :----- 0

Abstention :----- 0

Pour : ----- 14

Procès-verbal du conseil municipal du 23 avril 2026

5b. Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole – ADMINISTRATION GENERALE – Renouvellement de la Commission Intercommunale des Impôts Directs – proposition de commissaire pour la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole – N° 2026_34

L'article 1650-A du code général des impôts prévoit l'institution d'une commission intercommunale des impôts directs dans chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique. Cette commission intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les bases d'imposition des locaux professionnels. Elle participe à la détermination des paramètres d'évaluation : secteurs d'évaluation, tarifs par catégorie de locaux et coefficients de localisation.

La commission intercommunale des impôts directs est composée de onze membres :

- le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou un vice-président délégué ;
- et dix commissaires.

Les commissaires doivent :

- être français ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ;
- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres (Taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taxe foncière ou Cotisation Foncière des Entreprises) ;
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission. Dans ce contexte, et dans la mesure du possible, il serait souhaitable de désigner en priorité des personnes imposées à la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).

Les dix commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées ci-dessus, dressée par l'organe délibérant de l'EPCI sur proposition de ses communes membres. La liste de présentation établie par l'organe délibérant de l'EPCI doit donc comporter vingt noms pour les commissaires titulaires et vingt noms pour les commissaires suppléants.

Afin de constituer cette liste, la Communauté urbaine invite chaque commune membre à proposer 2 noms de commissaires. Compte tenu du poids démographique de la ville du Havre, une liste de 4 noms est demandée spécifiquement pour cette commune.

Vu le Code général des Impôts, et particulièrement les articles 1650 et 1650 A,

Considérant la demande formulée par la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- **De décider** de proposer à la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole les commissaires titulaires et suppléants suivants :

Commissaire titulaire : Denis RENAULT

Commissaire suppléant : Tristan DUCREUX

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité avec 14 voix POUR :

- **Décide** de proposer à la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole les commissaires titulaires et suppléants suivants :

Commissaire titulaire : Denis RENAULT

Commissaire suppléant : Tristan DUCREUX

Procès-verbal du conseil municipal du 23 avril 2026

Monsieur Le Maire propose de délibérer :

Contre :----- 0

Abstention :----- 0

Pour : ----- 14

Monsieur Le Maire demande s'il y a des questions.

Tour de table :

Françoise CHAPELLE :

➤ **Commission Vie associative/Fêtes et cérémonies**

La commission s'est réunie le 9 avril pour déterminer la programmation des fêtes et cérémonies 2026 :

- **Du 25/04 au 12/05/2026** : Exposition prêtée par le Parc des Boucles de la Seine, ouverte sur plusieurs créneaux au public et les écoles ;
- **Dimanche 3 mai 2026** : Course cycliste, demande d'élus pour donner les départs de 9h45, 13h30 et 15h00. Remise de coupes en fin d'après-midi à 17h30 ;
- **8 mai** : commémoration et accueil des nouveaux habitants, nouveaux nés et médaillés du travail ;
- **24 juin 2026 à 20h30** : Réunion de plannings 2027 des associations ;
- **08/08/2026** : Ciné-toiles animé par le groupe Cosmic Chicken et la diffusion du film « En Fanfare ». Stand de boissons et friandises tenu par l'Association Les Enfants d'Abord ;
- **05/09/2026** : Forum des associations à la salle de Sport ;
- Préparation des cérémonies du dernier trimestre 2026 ;
- Proposition de l'ajout d'une clause au règlement intérieur de la salle polyvalente ;
- Ajout de vaisselle mise à disposition aux salles et actualisation du tarif sur les grilles de prêt de vaisselle.

➤ **Association Amicale des anciennes et anciens élèves des écoles de la Cerlangue et l'association L'école du Lien :**

Mutation de l'association des Anciennes et Anciens Elèves des écoles de La Cerlangue à L'Ecole du Lien. Les nouveaux statuts ont pour objet : favoriser et développer le lien social, notamment entre les habitants de la commune de La Cerlangue et les communes environnantes. Date de déclaration au Journal Officiel le 02/04/2026. Les armoires des associations (Atelier d'Abbetot et le Cercle de magie) sont transférées dans la grande salle des Marronniers. Une convention est en cours de rédaction avec L'Ecole du Lien. Les adhérents vont repeindre la salle et l'aménager. L'association Eurêka qui utilise la salle une fois par mois ira dans le bureau de la salle de sport.

➤ **Ateliers Vill'âge – ADMR**

La commune a repris contact avec l'A.D.M. R pour les ateliers Vill'âge pour l'année 2026. Des courriers d'information ont été distribués aux personnes à partir de 60 ans pour les informer des 6 séances programmées sur l'année. Les ateliers sont organisés dans la salle de la Mairie les lundis 18 mai, 22 juin, 14 septembre, 12 octobre, 9 novembre et 07 décembre.

➤ **Inventaire Croisé des patrimoines sur l'aire d'étude « Marais de l'Estuaire »**

Mme Gaëlle POTTIER est missionnée par le Parc naturel régional des Boucles de la Seine pour réaliser un inventaire communal des patrimoines. Elle a commencé depuis le début du mois d'avril pour une durée de 6 mois environ. L'objet de l'inventaire est de recenser le patrimoine bâti non protégé, les éléments paysagers et la mémoire orale. Vous l'avez aperçue sur le terrain ou allez la rencontrer. Elle peut demander à entrer dans les

Procès-verbal du conseil municipal du 23 avril 2026

propriétés et prendre en photo le patrimoine sous autorisation de prises de vues et de diffusion signée par le propriétaire.

➤ **Dates à retenir**

- Samedi 25 avril : vernissage de l'exposition « Vivre au Fil des Boucles de la Seine » à 18h00. Invitation des élus, Présidents d'associations et communes voisines. Mr Julien DELALANDRE, Maire de Jumièges représentera le Parc ;
- Autres dates données dans le compte-rendu de la commission « Fêtes et cérémonies » ;
- Samedi 06 juin : concert Coin d'parapluie.

Bastien PERROT :

- **Chantier en cours au cimetière** : Bruno et Rudy ont préparé les terre-pleins enherbés sur les accotements aménagés l'année dernière afin de planter et de poursuivre l'aménagement paysager du cimetière.
- **Réfection du chemin d'accès à l'église St Jean d'Abbetot** : Bruno et Rudy ont remis en état le chemin en gravillons d'accès car celui était dégradé. Les géotextiles sous graviers ressortaient et présentaient des risques de chutes, ce qui posait des problèmes de sécurité.
- **Vestiaires de la salle polyvalente utilisés par le club de foot** : le chauffe-eau a été remplacé en fin d'année dernière et ce sont désormais des douches hors services qui ont été remplacées ces derniers jours dans les 2 vestiaires.
- **Commission** : je calerai prochainement une commission relevant de mes compétences. Probablement pour fin mai, début juin, la date est en train d'être calée.

Chrystèle SOUABE :

- **CME** : le CME se réunit le 5 mai avec Cathy RENAULT, Présidente de l'Atelier d'Abbetot, pour ce qu'on a prévu de faire une fresque murale d'expression dans la salle des marronniers, pour faire un mur d'expression, ce qui était en fait un souhait des enfants du CME.

David GUÉRIN :

- **Commission** : La commission mobilité environnement aura lieu le jeudi 4 juin.

Jonathan BAZILLE : RAS

Jean-Michel LAIR :

- **Aménagement Rue St Jean des Essarts :**

Vous comptez faire quoi ? Vous en pensez quoi ? Vous validez ? Vous êtes content ? Vous en pensez quoi ?

M. Le Maire : ils sont conformes au projet qui a été présenté par la direction des routes et la communauté urbaine pour l'implantation de l'arrêt de bus.

M. Lair : Pour moi, c'est très dangereux. On l'avait déjà dit lors de la commission, lors des propositions, de faire arrêter un bus sur la départementale après une courbe, c'est hyper dangereux. On va à la catastrophe.

C'est mon avis personnel, je l'ai déjà dit, je le redis parce que quand je vois ce qu'il se passe sur cette rue-là, il y avait déjà plusieurs accidents à ce carrefour et quand vous sortez de la Cerlangue pour aller rue St Jean des Essarts si vous ne faites pas attention, vous vous retrouvez face au trottoir. Ça m'est arrivé.

Quand vous êtes au stop en partant de la Cerlangue, et bien, si vous faites attention à votre circulation, vous vous trouvez face au trottoir. Ça m'est arrivé. C'est vrai que j'ai l'habitude d'y aller mais c'est pour moi très dangereux et je ne trouve pas ça normal.

Et les gens qui pouvaient se garer pour pouvoir rentrer à la rue des Saint-Jean-des-Essars, qui venaient de Tancarville, aujourd'hui ils sont obligés de rester sur la rue et de fortement ralentir.

Procès-verbal du conseil municipal du 23 avril 2026

M. Le Maire : *Alors que le bus est évidemment priorité dans toute circonstance. Il y a des véhicules qui ne laissent pas le démarrage de bus. Moi j'avais questionné la direction des routes, parce qu'on est sur l'axe RD et hors communauté urbaine.*

Ils ont fini par procéder à cette réalisation, qui est déjà moins que le démarrage où il devait y avoir des aménagements de part et autre. On a au moins récupéré le fait que les enfants soient déposés et pris du même côté de chaussée, ce qui était pas mal, effectivement.

Après cet axe-là, d'ailleurs j'en profite parce que j'ai vu passer la direction de la route, remettre du bitume, je ne sais pas ce qu'ils vont mettre dessus. J'espère que ça ne va pas être le gravier qu'on a vécu. Il y a surtout des projections, ce n'est pas possible. Donc on va voir. En tout cas voilà, ça c'est une info, un commentaire.

M. Lair : *Je reviens à ce carrefour, vous savez très bien qu'il y a une exploitation au bout. Quand il remonte du foin du marais, pour tourner avec un chariot, c'est quasiment impossible. Donc un semi qui doit venir chez lui, C'est quasiment mission impossible, soit il déjante les pneus, soit il pète le trottoir.*

M. Le Maire : Il y avait une question là-dessus, parce qu'il devait même y avoir un haricot au milieu qui ne se fait pas.

M. Lair : *Mais là c'est le point. Il faut aller, et je peux vous dire qu'avec un chariot de 12 mètres, prenez-le et rentrez-le sans péter de pneus. Moi je vous défie de le faire.*

Karine LEMONNIER : *Je voulais savoir pourquoi on a reçu en mail le planning des réunions des conseils communautaires.*

M. le Maire : *Alors en fait les conseillers communautaires évidemment des 54 communes ont cette information. Les élus des 54 communes ont cette information. C'est des séances selon les sujets, ça dure entre 2 et 3 heures, mais ça permet d'avoir des questions, des personnes qui posent des bonnes questions, mais c'est des séances. J'invite chacun à y assister. Mais il y a des moments où, sur une soirée, il y a une centaine de délibérations qui sont passées.*

Patricia BRUMENT : RAS

Gaëlle HAUZAY : RAS

Jean-Paul BLONDEL :

Rue du Val au Pec, élagage de haie qui déborde.

Tristan DUCREUX : RAS

.....
Monsieur le Maire indique que les prochains conseils municipaux se réuniront :

- Vendredi 05 juin 2026 pour les élections sénatoriales ;
- Mardi 23 juin 2026 à 18h30.

.....
Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal levée. (20h15)
.....

Lionel DEHON

Françoise CHAPELLE

Bastien PERROT

Chrystèle SOUABE

David GUERIN

Jean-Paul BLONDEL

Procès-verbal du conseil municipal du 23 avril 2026

Gaëlle HAUZAY

Patricia BRUMENT

Karine LEMONNIER

Jonathan BAZILLE

Tristan DUCREUX

Jean-Michel LAIR

Annexes 1 à 8 en annexe.